



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi
de 14h00 à 17h00

N°5-2021

Séance du 26 novembre 2021

Présents : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Lionel CHENILLOT, Rémi DI FABIO, Alain GOMOT, Sébastien LAMBERT, Hervé LEVY
Mmes Sonia ABRAHAM, Sylvie GRANDPERRIN

Absent excusé : Damien PERIARD qui donne procuration à Hervé LEVY, Marc GENTY

Secrétaire : Mr Sébastien LAMBERT

Le compte rendu de la réunion du 24 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

- **Cross des élèves de Vitreux pour le téléthon 2021.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de verser la somme de 186 € pour 372 tours effectués par les élèves de la commune lors du cross organisé au profit du Téléthon, soit 0.50 € le tour.

- **Recensement de la population 2022 : nomination de l'agent recenseur**

Le recensement de la population de Vitreux aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de recruter Mlle GRANDJEAN Tiffanie pour occuper le poste d'agent recenseur. Mlle GRANDJEAN Tiffanie percevra pour effectuer sa mission une rémunération de 469 €, montant correspondant à la dotation forfaitaire de recensement

- **Vote du quart des crédits d'investissement**

Le montant du quart des crédits en investissement voté pour 2022 est de 61 800 € pour le budget communal.

- **Renouvellement de l'adhésion à voisins vigilants**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler l'adhésion au service mairie vigilante, dispositif efficace pour lutter contre l'insécurité dans notre commune (il permet à des voisins d'un même quartier, d'une même rue de participer à la sécurité avec l'appui de la municipalité).

L'adhésion annuelle est d'un montant de 333.33 € HT soit 400 € TTC

- **Programmes de l'ONF pour travaux sylvicoles en 2022 pour le Bois d'Amont**

Monsieur Le Maire présente le programme des travaux envisagés en 2022 par l'ONF pour le Bois d'Amont :

-Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée parcelles 8r, 9r : 1.45ha

-Dégagement manuel des régénérations naturelles parcelles 8r, 9r : 1.45 ha

Le coût total des travaux s'élève à 1 590€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

-D'accepter le programme de travaux de l'ONF d'un montant de 1 590.00 € HT.

- **Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement reste fixée à 1% avec une exonération totale sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

- **CCJN : Approbation du rapport de la CLECT relatif aux exercices antérieurs à 2021**

Mme GRANDPERRIN Sylvie travaillant pour la communauté de commune sort de la salle.

La communauté de Communes Jura Nord demande à la commune de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT de l'exercice 2020.

Le conseil municipal après avoir délibéré, par 9 voix, valide le rapport de la CLECT de l'exercice 2020.

- **Demande de subvention de l'association sportive du collège de Pesmes**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la demande de subvention faite par l'Association sportive du Collège de Pesmes, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 50 € à cette association pour le sport scolaire.

- **DETR : demande de subvention pour la construction de deux bassins de rétention**

Le Maire présente le projet de construction de deux bassins de rétention qui a pour objectif principal de réduire les inondations du village. En effet depuis 2009, la commune a connu trois épisodes de pluies intenses qui ont généré des inondations au centre du village.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 391 352.50€ HT et d'arrêter les modalités de financement
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 156 541 € soit 40 %
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention DETR 40 % : 156 541 € HT
 - Autofinancement : 313 082 € TTC
 - De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

• **Bassins de rétention : choix du prestataire pour les études géotechniques**

Considérant la nécessité d'engager une consultation d'entreprise dans le cadre de la mission citée ci-dessus, la collectivité, assistée de son maître d'œuvre, a engagé une consultation directe d'entreprises.

Cette consultation rentre dans le cadre d'une procédure adaptée.

Six entreprises ont été consultées par mail :

Cabinet Hydrogéotechnique
ZI de la Charmotte
90170 ANJOUTEY

Cabinet Fondasol
1 rue de la Libération
25700 VALENTIGNEY

Cabinet Compétence Géotechnique
1 chemin des Maurepans
ZI Valentin
25870 Chatillon le Duc

Cabinet IG-CO
6 Les Vignes du Château
25870 DEVECEY

ALIOS Ingénierie
13 rue de la Tuilerie
BP84
70400 Hericourt

Cabinet ECR Environnement
ZA sud « Les Prés Chalots »
3 rue du Bassin
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ

Quatre propositions ont été reçues :

- Compétence Géotechnique : offre de 15 380,00 € HT,
- ECR Environnement : offre de 10 325,00 € HT,
- Fondasol : offre de 10 200,00 € HT, avec variante à 9 020,00 € HT
- Alios : 12 900,00 € HT

Après vérification et analyse des offres il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise ECR Environnement pour un montant de 10 325,00 € HT.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **APPROUVE** l'offre de l'entreprise ECR Environnement pour un montant global de 10 325,00 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

- **Création du pôle éducatif : études et travaux connexes : répartition et engagements**

Comme expliqué dans le dernier compte-rendu, le futur groupe scolaire ne pourra pas se faire dans le bâtiment actuel, celui-ci demandant beaucoup trop de travaux irréalisables pour répondre aux normes en vigueur.

Le conseil municipal a du délibérer sur les préalables nécessaires à l'étude de faisabilité et à la réalisation du projet de pôle éducatif par la CCJN à savoir :

- Destruction des bâtiments existants situés sur la parcelle AE 152 par la commune
- Transfert par la commune de la propriété du foncier à la Communauté de Communes Jura Nord à l'euro symbolique des parcelles AE 67,52, 216 ainsi que la parcelle ZL30 (STEP)
- Communication à la Communauté de Communes Jura Nord de toutes les études ruissellement réalisées par la commune
- Accord de la commune sur un projet de zonage réglementaire du futur PLUI, adapté au projet du pôle éducatif ;
- Prise en charge par la commune des travaux connexes, nécessaires au bon fonctionnement du pôle éducatif, notamment des VRD : viabilisation, y compris renforcement électrique par exemple ; aménagements des abords (accès, parking, arrêt de bus...) et sécurisation (risque inondations...)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les préalables.

- **Questions et informations diverses**

- Marché de Noël : le marché de Noël est annulé en raison du manque d'inscriptions et de la situation sanitaire (COVID)
- Spectacle de Noël : le spectacle de Noël pour les enfants aura bien lieu le dimanche 19 décembre à 15 heures à la salle des fêtes

- Congés de fin d'année : la mairie sera fermée du 22 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclus
- Pose des guirlandes de Noël : samedi 4 décembre
- Vœux du Maire : Samedi 8 janvier à partir de 18 heures à la salle communale si pas de contre-indication de la préfecture en raison du covid
- Repas des anciens : la date retenue est le dimanche 27 février 2022 si pas de contre-indication de la préfecture en raison du covid
- Recensement population 2022 :



Recensement
de la population 2022

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées
Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
 ou auprès de votre mairie.

PARIS/LES PERMANENTES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45
Le Maire Alain Gomot



